

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE LUNDI 04 JUIN 2018 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Vicky Bombardier siège 2
Pierre Tétrault siège 3
Jimmy Royer siège 4
Dany St-Amant siège 5
Julien Bussièrès siège 6

ABSENTS

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 7 mai 2018
Séance extraordinaire du 14 mai 2018
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois Mai 2018
- 6. COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Comités Ville
 - 6.2 Valcourt 2030
- 7. URBANISME - DEMANDE AU CCU**
 - 7.1 1262 Champlain - Dérogation mineure
Empiètement de la galerie à plus de 2m dans la marge de recul avant - retour
 - 7.2 Marché public au Parc Camille Rouillard - Demande d'usages conditionnels
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1 Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
 - 9.1 Loisirs de Racine - Demande de financement pour les festivités de la St-Jean

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 9.2 Projet de loi 155 - Demande de formation
- 9.3 La Pensée de Bagot - Demande de publication
- 9.4 Congrès de la Fédération Québécoise des municipalités
- 9.5 Valcourt 2030 - Marché public - Demande pour accès au Centre communautaire
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
- 10.1 Programme Emplois d'été Échange étudiants - YMCA
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11.1 Pavage dans diverses rues - Présentation et acceptation de soumission
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Office Municipal d'Habitation du Val Saint-François - Conseil d'administration permanent
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. VARIA**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

154-18-06-04

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

FADOQ DE VALCOURT – RÉOLUTION D'APPUI

RÈGLEMENT 607 «TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RUE CARTIER »– FINANCEMENT TEMPORAIRE

PROGRAMME D'AIDE LA À VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

INSPECTION DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ADOPTÉE

155-18-06-04

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2018

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 mai 2018 et la séance extraordinaire du 14 mai 2018, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 soit accepté;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2018 soit accepté.

ADOPTÉE

156-18-06-04

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 31 mai 2018 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 110 712.05 \$ cent dix mille sept cent douze dollars et cinq cents.

Certificat de disponibilité de crédits

Paul Roy, Trésorier

Date

ADOPTÉE

157-18-06-04

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise messieurs Renald Chênevert, Maire et Dany St-Amant, conseiller à participer à l'activité «Bière et saucisses» au profit du Centre des Loisirs de Notre-Dame-des-Érables à Sainte-Anne-de-la-Rochelle, le 7 juillet prochain au coût unitaire de 30 \$:

ADOPTÉE

158-18-06-04

1262 CHAMPLAIN - DÉROGATION MINEURE
EMPIÈTEMENT DE LA GALERIE À PLUS DE 2M DANS LA MARGE DE REcul
AVANT - RETOUR

- ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été déposée pour construire une galerie et une toiture au-dessus de la galerie en cours avant, en empiétant de 3,43m dans la marge de recul avant;
- ATTENDU QUE cette demande a été analysée par le CCU lors de la rencontre tenue le 31 janvier 2018;
- ATTENDU QUE lors de cette rencontre, la résolution numéro 116-31-01-18 recommandait d'autoriser la construction d'une galerie et une toiture au-dessus de la galerie en cours avant, en empiétant de 3.43m dans le marge de recul avant, et ce conditionnellement que cette construction soit enlevée lors de la vente de l'immeuble;
- ATTENDU QUE le requérant de la demande de dérogation mineure affirme que cette condition lui occasionne un préjudice majeur, notamment car :
- Il ne sait pas quand ni dans quel état de santé il quittera sa résidence;
 - Les travaux ont été réalisés avec le souci du détail et de manière à ce que la galerie (rampe d'accès universelle) et la toiture soient durables à long terme ;
 - Les travaux réalisés pourront être utile pour une autre personne à mobilité réduite, dans le cas de la vente de l'immeuble;
- ATTENDU QUE l'ouvrage actuel (galerie (rampe d'accès universelle) et la toiture) est localisé en cour avant et que celui-ci brise l'alignement des bâtiments principaux aux abords de la rue Champlain;
- ATTENDU QUE l'ouvrage actuel ne comprend pas de mur visant à fermer totalement et de manière permanente cet ouvrage;
- ATTENDU QUE la nécessité de cet ouvrage a été démontré et accepté par le conseil municipal, par la résolution numéro 054-18-03-12;
- ATTENDU QUE le comité recommande au conseil municipal de réviser la décision émise par la résolution municipale numéro 054-18-03-12 par :
- o Le retrait de la condition visant l'enlèvement de cet ouvrage lors de la vente de l'immeuble;
 - o L'acceptation de la demande au conseil, conditionnellement à ce que cet ouvrage demeure ouvert, soit qu'aucun mur permanent ne soit construit.
- ATTENDU QUE la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte d'amender la résolution 054-18-03-12 en abrogeant la condition «*que cette construction soit enlevée lors de la vente de l'immeuble*»,

Identification du site concerné :

Lot 1 823 855 du cadastre de Québec, sis au

1262 rue Champlain, Ville de Valcourt dans la zone R-37.

Nature et effets :

- ✓ Autoriser la construction d'une galerie et une toiture au-dessus de la galerie en cours avant, en empiétant de 3.43m dans le marge de recul avant.

ADOPTÉE

159-18-06-04

MARCHÉ PUBLIC AU PARC CAMILLE ROUILLARD
DEMANDE D'USAGES CONDITIONNELS

- ATTENDU QU' une demande a été déposée à la Ville pour l'installation d'un marché public au parc Camille-Rouillard, sur le lot 1 824 047 du cadastre du Québec;
- ATTENDU QUE le lot 1 824 047 du cadastre du Québec appartient à la Ville de Valcourt;
- ATTENDU QUE cette propriété est située à l'intérieur de la zone P-2 et que cette zone est assujettie au règlement sur les usages conditionnels 602;
- ATTENDU QUE l'activité de marché public, considéré comme un usage de marché agroalimentaire, a été réalisé en 2017 et que tout c'est dérouler convenablement;
- ATTENDU QUE pour 2018, il est projeté que le marché public soit en fonction à tous les mercredis du 20 juin au 12 septembre 2018 inclusivement et disponible au public de 16h00 à 18h30;
- ATTENDU QUE le marché public est temporaire et que les espaces verts du parc Camille-Rouillard sont maximisés dans le but de préserver le plein potentiel du parc, même lors de l'activité de marché public;
- ATTENDU QUE l'usage de marché public devrait engendrer un besoin de 30 cases de stationnement, lesquels sont disponibles dans l'aire de stationnement partagé entre le centre communautaire et l'église, qui comptabilise 55 cases de stationnement;
- ATTENDU QUE la présence du marché public implique l'installation temporaire (pour chaque événement) d'un maximum de 15 chapiteaux de couleur blanc, d'une superficie de 9m² chacun, implanté dans la partie arrière du parc, près de l'aire de stationnement, en deux rangées (dans un axe est-ouest), suivant les rangées d'arbres existant et parallèle au sentier existant;
- ATTENDU QU' en cas de pluie, le marché public serait aménagé à l'intérieur du centre communautaire;
- ATTENDU QUE lors de l'événement du marché public, deux enseignes de type chevalet (ou sandwich) seraient installées aux abords du parc Camille-Rouillard;
- ATTENDU QUE le marché public prévoit l'ajout d'un « camion de rue » à son offre de produit. Ce « camion de rue » serait installé dans l'aire de stationnement du centre communautaire, à proximité du parc Camille-Rouillard;
- ATTENDU QU' il est probable qu'un producteur demande d'avoir sur place une remorque réfrigérée située sur l'espace gazonné, mais à proximité de l'aire de stationnement et que cette remorque implique l'usage d'électricité;
- ATTENDU QUE le comité recommande au conseil municipal d'accepter que le lot 1 824 047 du cadastre du Québec soit utilisé comme Marché public pour la saison 2018, selon la demande déposée et aux conditions suivantes :
1. Le terrain doit être nettoyé après chaque marché;
 2. Le terrain doit être remis en état après la fin de la dernière journée de marché;
 3. Les conditions d'acceptations doivent être révisées annuellement.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du CCU, soit que le lot 1 824 047 du cadastre du Québec soit utilisé comme Marché public pour la saison 2018, selon la demande déposée et aux conditions suivantes :

1. Le terrain doit être nettoyé après chaque marché;
2. Le terrain doit être remis en état après la fin de la dernière journée de marché;
3. Les camions ou remorques soient installés dans l'aire de stationnement du centre communautaire, à proximité du parc Camille-Rouillard;
4. Les conditions d'acceptations doivent être révisées annuellement

ADOPTÉE

160-18-06-04

RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Monsieur le Maire Renald Chênevert fait rapport aux citoyens de la Ville de Valcourt des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, en conformité à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce rapport soit inscrit dans l'Informateur du mois de Juin qui sera transmis à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

161-18-06-04

LOISIRS DE RACINE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES FESTIVITÉS DE LA ST-JEAN

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière venant des *Loisirs de Racine Inc.* pour l'organisation de la 39^e édition des Festivités de la St-Jean-Baptiste de Racine 2018;

ATTENDU QU' en échange de la contribution, la Ville de Valcourt bénéficierait d'une visibilité lors des Festivités;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande représentant un montant de 500 \$, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande de contribution financière des *Loisirs de Racine Inc.* au montant de 500 \$, soit le forfait Lys d'or, pour l'organisation de la 39^e édition des Festivités de la St-Jean- Baptiste de Racine 2018.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

162-18-06-04

PROJET DE LOI 155 - DEMANDE DE FORMATION KARINE BOUCHER ET MANON BEAUCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt autorise Karine Boucher, directrice générale et Manon Beauchemin, greffière, à assister à une formation express (web) «*Projet de loi 155 : Tout ce que vous désirez savoir sur les nouvelles dispositions*» organisée par la COMAQ (Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec) le 08 juin prochain, représentant un coût total de 175 \$ (taxes non incluses)

ADOPTÉE

163-18-06-04

LA PENSÉE DE BAGOT - DEMANDE DE PUBLICATION

ATTENDU QUE le Journal La Pensée de Bagot, publiera trois (3) pages spéciales pour les aînés le mercredi 13 juin 2018 et demande au Conseil municipal de faire paraître une publicité à l'intérieur de cette publication spéciale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande de publication venant du journal La Pensée de Bagot dans le cahier spécial des aînés, représentant 1/16 page au coût de 100\$.

ADOPTÉE

164-18-06-04

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise messieurs Renald Chênevert, Maire Jacques Blanchard et Dany St-Amant, conseillers à participer au congrès de la Fédération des municipalités du Québec, qui aura lieu les 20, 21 et 22 septembre 2018 à Montréal.

La municipalité paiera pour chaque élu, les frais d'inscription au coût de 780.00\$, (taxes non incluses), les frais de déplacements, les frais d'hébergement ainsi que les frais pour les repas.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

165-18-06-04

VALCOURT 2030 - MARCHÉ PUBLIC DEMANDE POUR ACCÈS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE dans le cadre de l'organisation du Marché Public, Valcourt 2030 demande de renouveler l'entente particulière pour l'accès au Centre communautaire;

ATTENDU QUE puisque le Marché public relève de Valcourt 2030 et qu'un statut particulier leur est accordé dans la *Politique de contributions et commandites*, le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil, une entente particulière, qui se résume ainsi :

- Les visiteurs auront accès aux salles de bains;
- En cas de pluie le marché pourra se tenir à l'intérieur;
- Un local pour entreposer le matériel est à la disposition; au coût annuel de 175 \$;
- Un tarif de location au montant de 25\$/ événement sera facturé afin de couvrir les frais de ménage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du CCC pour l'accès au Centre communautaire lors de la tenue du Marché public

ADOPTÉE

166-18-06-04

PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ ÉCHANGES ÉTUDIANTS - YMCA

ATTENDU QUE le Programme Emploi d'été échanges étudiants du YMCA est un programme national offrant aux jeunes la possibilité d'améliorer leur langue seconde officielle tout en acquérant une expérience professionnelle importante;

ATTENDU QU' il s'agit d'un échange étudiant émigration anglais de deux jeunes de Valcourt qui iront apprendre l'anglais dans l'Ouest canadien et en échange deux jeunes de ce secteur viendront ici à Valcourt ;

Ces étudiants apprendront le français par l'entremise d'un emploi au camp jour. Le salaire est payé à même le programme et la municipalité paie seulement les cotisations de l'employeur. (ex : régie des rentes (si 18 ans et plus) , assurance chômage, CSST, RAMQ);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Alain Martel, directeur des services récréatifs et communautaires, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'accord de contribution d'aide financière dans le cadre du Programme emploi d'été Échanges étudiants entre la municipalité et du YMCA – YMCA of Greater Toronto.

ADOPTÉE

167-18-06-04 **PAVAGE DANS DIVERSES RUES**
PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DE SOUMISSION

ATTENDU QUE des demandes de soumissions, par voie d'invitation, ont été sollicitées à deux (2) entrepreneurs, pour le pavage dans diverses rues de la Ville de Valcourt (quantité approximative de 400 tonnes métriques);

ATTENDU QUE l'ouverture des deux (2) soumissions reçues, soit Sintra Inc. et Eurovia Québec Construction Inc. a eu lieu le mercredi 30 mai 2018 à 11h00 et le résultat est le suivant :

SOUMISSIONNAIRE	PRIX À LA TONNE MÉTRIQUE *
Eurovia Québec construction Inc.	182.50 \$
Sintra Inc.	167.50 \$

* Les taxes ne sont pas incluses dans les montants mentionnés ci-hauts.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit Sintra Inc. pour le pavage dans diverses rues, tel que détaillé dans l'appel d'offres, daté du 14 mai 2018 et dans la soumission présentée en date du 30 mai 2018, au prix de 167.50 \$ par tonne métrique (taxes non incluses).

ADOPTÉE

168-18-06-04 **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL SAINT-FRANÇOIS**
CONSEIL D'ADMINISTRATION PERMANENT

ATTENDU QUE la loi 155, loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec(SHQ), a été adoptée;

ATTENDU QUE dans l'entente pour la création du conseil d'administration provisoire et permanent, le conseil d'administration est composé de :

- 2 administrateurs nommés par la ville de Valcourt;
- 2 administrateurs nommés par la Ville de Windsor;
- 1 administrateur nommé par la Ville de Richmond;
- 1 administrateur nommé par la municipalité de St-Denis de Brompton;
- 1 administrateur nommé par la municipalité de Stoke;
- 2 représentants des locataires;

pour un conseil d'administration composé de 9 administrateurs.

ATTENDU QUE la loi 155 oblige d'avoir 2 administrateurs parmi les groupes socio-économiques nommés par la ministre responsable de l'application de la loi sur la SHQ, au conseil d'administration permanent;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE l'incidence de cette loi porterait le conseil d'administration à un minimum de 13 administrateurs, selon la structure actuelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE pour ces motifs, le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte de nommer un seul représentant au conseil d'administration permanent de l'Office municipal d'habitation du Val Saint-François.

ADOPTÉE

169-18-06-04 FADOQ DE VALCOURT - RÉOLUTION D'APPUI

ATTENDU QUE la FADOQ de Valcourt présente une demande d'aide financière pour la rénovation de leur local, au député fédéral monsieur Pierre Breton;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une lettre venant de la FADOQ demandant l'appui à leur demande de financement présentée;

ATTENDU QUE la réalisation pourra contribuer à certains de nos enjeux soit : la rétention de la population, le développement des loisirs et de la vie communautaire, soutien au développement d'activités et de services, etc, contenus dans notre *Politique familiale municipale et la démarche municipalité amie des aînés*; et le plan d'action de *Valcourt2030*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt appuie la demande d'aide financière pour la rénovation du local de la FADOQ de Valcourt, présentée au Député fédéral Pierre Breton, ainsi que toutes autres demandes de subventions.

ADOPTÉE

170-18-06-04 RÈGLEMENT 607 « TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RUE CARTIER » FINANCEMENT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le maire et le trésorier à signer tous les documents requis en vue de l'obtention d'un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François;

QUE le montant autorisé correspond à 90 % du *Règlement 607 décrétant des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout de même que la reconstruction du service de voirie dans la rue Cartier et autorisant un emprunt au montant total de 1 826 000 \$ dûment autorisé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en date du 31 mai 2018; (1 826 000 \$ x 90 % = 1 643 400 \$).*

ADOPTÉE

171-18-06-04

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- RIRL-2016-500A
VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

- ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);
- ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Val-Saint-François a obtenu un avis favorable du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);
- ATTENDU QUE le Conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL (no dossier : RIRL-2016-500A);
- ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;
- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;
- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:
- ✓ l'estimation détaillée du coût des travaux;
 - l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
 - le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE le Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

172-18-06-04

INSPECTION DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt est actuellement en processus d'engagement d'un contremaître municipal au service des travaux publics;
- ATTENDU QU' il y aurait lieu que ce contremaître ait une image exacte de l'état des véhicules et équipements dudit service;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE le Conseil municipal mandate la directrice générale pour planifier et gérer une inspection sur tous les véhicules et équipements du service des travaux publics par une entreprise externe spécialisée en mécanique. Si une problématique majeure est signalée sur une unité, le Conseil exige que ladite unité ne soit plus utilisée par le service et ce, tant que le bris n'aura pas été réparé à la satisfaction de la Ville.

ADOPTÉE

Initiales du Maire
332
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

173-18-06-04 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ
PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19h50.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Manon Beauchemin, Greffière